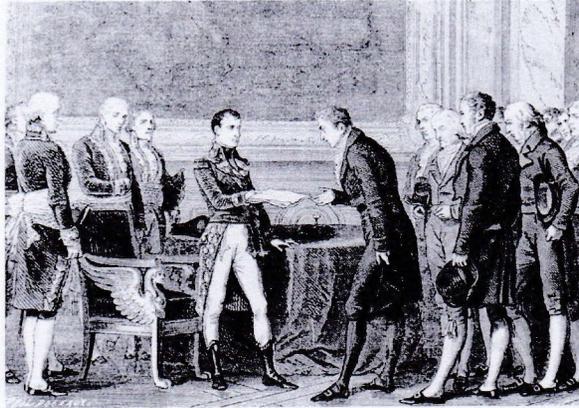


L'Acte de médiation

Le document fondateur de la Suisse moderne

19 février 1803



Napoléon remet l'Acte de Médiation aux délégués Suisse

Le XVIIIème siècle, appelé « Siècle des Lumières », a bouleversé les esprits dans tous les domaines, pour aboutir finalement à la Révolution Française de 1789 qui a ébranlé tous les régimes aristocratiques de l'Europe. La Suisse n'a pas été épargnée puisque les troubles politiques fréquents entraînaient de plus en plus de divergences entre cantons catholiques et protestants.

En 1797, Bonaparte, qui vient de battre les Autrichiens en Italie, traverse la Suisse par Genève et Fribourg. C'est alors que des esprits ouverts aux nouvelles idées nouent des premiers contacts. En mars 1798, sous un prétexte futile, les armées françaises pénètrent dans Fribourg, Soleure et Berne. La « République helvétique contrôlée » (1798 – 1803) est ainsi imposée par le libérateur ! Les affrontements persistent entre unitaires et fédéralistes jusqu'à l'élaboration, par une délégation suisse à Paris, de la « Constitution de la Malmaison » le 29 mai 1801.

En décembre 1802, Bonaparte, devenu consul à vie dans l'intervalle, convoque 63 représentants des cantons à Paris pour la Consultat. Il les écoute et impressionne la délégation suisse par ses connaissances du pays et ses suggestions. Ces échanges, avec Talleyrand et plusieurs ambassadeurs français, durent deux mois, jusqu'à ce que « l'Acte de médiation » soit finalement imposé le 19 février 1803. Ce document, à tendance fédéraliste, a été appliqué jusqu'en décembre 1813. Il est, à regret, bien mal honoré par celle qui est devenue la Confédération helvétique en 1848 et qui reste un exemple de gouvernance équilibrée découlant des documents mentionnés ci-dessus et dont Napoléon dira :

« Ce régime qui ne soutient pas l'examen de la raison, mais qui est conforme au génie des lieux ».



Ainsi, s'est forgée, en 1815 à Vienne, la Suisse d'aujourd'hui, avec sa neutralité reconnue par l'Europe

19 février 1803 :
l'Acte de Médiation
re crée la Suisse



Lire absolument :

- « La Constitution de la Malmaison », étude de Gérard Benz, reprise par Les Salons Dufour, Marc R. Studer. Edition de la Carte.
- « L'Acte de Médiation », par G. Andrey et Alain.-Jacques Tornare, Collection Savoir Suisse